



DESPACHO DE LA ADMINISTRACIÓN GENERAL

Panama, le 3 février 2016
0111-2-SAG-2016

Cher Secrétariat de la CTOI

RE : Candidature de la République du Panama au statut de partie coopérante non contractante

Honorable
Rondolph Payet
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien

Honorable M. Payet,

J'ai l'honneur de vous écrire pour demander pour la République du Panama le statut de partie coopérante non-contractante (CNCP) de la Commission des thons de l'océan Indien. Il est important de noter que le Panama est une partie contractante de l'IATTC et de l'ICCAT, est partie coopérante non contractante de la WCPFC et de la SPRFMO et ratifié la Convention de la CCAMLR.

L'Autorité des ressources aquatiques du Panama (ARAP) et le Gouvernement du Panama se sont engagés à prévenir et éliminer les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Nous pensons que la pêche INN est l'une des menaces les plus graves auxquelles la biodiversité des océans de la planète font face. Notre réglementation souligne notre rôle de partenaire international dans la lutte contre les activités INN.

Nous nous engageons à respecter les conditions fixées dans les règlements de la CTOI.

Nous demandons le statut de partie coopérante non contractante parce que nous disposons d'une flotte qui a l'intention d'opérer dans la zone de la Convention [*sic*].

Nous exprimons notre engagement à coopérer pleinement dans la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission et à ce que les navires de pêche et les navires auxiliaires panaméens sont conformes aux dispositions de la Convention et des mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission.

Nous voulons également indiquer que, dans les cas où cela sera nécessaire, nous accepterons les arraisonnements et les inspections en mer, en conformité avec les procédures de la Commission sur ce sujet, pour assurer le respect par les navires panaméens des mesures de conservation et de gestion de la CTOI.

Toute information supplémentaire requise sera fourni au Secrétariat de la CTOI par l'ARAP.

Les personnes de contact entre le Panama et le Secrétariat de la CTOI sont les suivantes :

Magister Ivan Flores
General Administrator - In Charge
Email: iflores@arap.gob.pa / dsantanach@arap.gob.pa
Phone: +507 5116057

Eng. Raul Delgado
Commissioner in the Organization and Director of Monitoring, Control and Surveillance
Email: rdelgado@arap.gob.pa / rauldelgadoq@gmail.com
Phone: +507 5116065

Lic. Yessenia Chahi
Relaciones Economicas Multilaterales
Ministry of Foreign Affairs
Email: ychala@mire.gob.pa
Phone: +507 5114261

Best Regards,



IVÁN E. FLORES MORALES
General Administrator— In Charge





DIRECCIÓN GENERAL DE INSPECCIÓN, VIGILANCIA Y CONTROL

le 4 février 2016
DGIVC/DD/0024/2016

Cher Secrétariat de la CTOI

Honorable
David Wislon
Secrétariat exécutif
Seychelles

J'ai l'honneur de vous écrire suite à la demande formelle de statut de coopérant non membre (CNCP) de la Commission des thons de l'océan Indien (lettre Réf. **0111-2-SAG 2016**), afin de respecter les exigences e la Commission, au titre des critères de la résolution 03/02.

Données sur les pêcheries historiques dans la zone de compétence de la CTOI, y compris les captures nominales, les nombres/types de navires, les noms des navires de pêche, l'effort de pêche et les zones de pêche.

- Panama n'a pas de navires de pêche (donc de captures) pour le moment dans la zone de compétence de la CTOI mais nous avons plusieurs navires transporteurs frigorifiques (soutien) qui prévoient de rester enregistrés dans la zone de compétence de la CTOI pour transbordement, chargement ou déchargement de poisson.

Intégralité des données que les parties contractantes doivent soumettre à la CTOI au titre des résolutions adoptées par la CTOI.

- Panama soumettra les données requises par la CTOI, y compris les rapports qui sont exigés, comme le rapport de mise en œuvre et tout autre rapport au titre des résolutions de la CTOI.

Détails sur la présence de pêche actuelle dans la zone de compétence de la CTOI : nombre et caractéristiques des navires.

- Panama dispose d'un certain nombre de navires transporteurs frigorifiques dans la zone CTOI :

IOTC0014787	46403-14	IBUKI	transporteur frigorifique	134,15m	6558GT	3ELC8
IOTC008462	25668-TJ	KURIKOMA	transporteur frigorifique	114,82m	4177GT	3FTS6
IOTC008448	47255-15	LADY TUNA	transporteur frigorifique	120,75m	4538GT	3EQX2
IOTC008627	26158-99-C	SHIN CHUN No. 106	transporteur frigorifique	75,00m	1463GT	3FCR9
IOTC008447	46792-15	TUNA PRINCESS	transporteur frigorifique	120,80m	4522GT	H3CN
IOTC008446	29233-03-C	TUNA QUEEN	transporteur frigorifique	120,75m	4499GT	HPFK

- Panama a l'intention d'inclure de nouveaux transporteurs frigorifiques en soutien aux navires de pêche.

Informations sur les programmes de recherche conduits dans la zone de compétence de la CTOI et informations sur les résultats de ces programmes.

- Panama n'a pas conduit de programmes de recherches dans la zone de compétence de la CTOI. Dans l'éventualité où nous prévoyions d'en conduire, les résultats en seraient transmis au Secrétariat de la CTOI.

Confirmer son engagement à respecter les mesures de conservation et de gestion (MCG) de la Commission.

- Panama s'engage pleinement à coopérer sur les mesures que la Commission a adoptées ou adoptera et nous continuerons à nous assurer que nos navires respectent les dispositions de la Convention [*sic*] et des mesures de conservation de la Commission.

Informé la Commission des mesures prises pour garantir l'application par les navires enregistrés.

- Panama dispose de réglementations contraignantes pour garantir l'application par les navires :
 - Décret exécutif n° 161 de 2013
 - Décret exécutif n° 160 de 2013
 - Décret exécutif n° 162 de 2013
 - Loi n°44 de 2006
- Panama a mis en œuvre des mesures telles que le SSN sur tous les navires de pêche et auxiliaires internationaux.

Panama s'engage également pleinement à soutenir la Convention de la CTOI [*sic*] pour lutter contre les activités de pêche illicite, non déclarée, non réglementée.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire.

Cordialement,


RAUL DELGADO
Director General

